

Carte nationale d'identité d'une personne majeure : en cas de perte ou de vol

Pièces à fournir

Si vous possédez un titre récent, il n'y a pas lieu de fournir une nouvelle fois des documents liés à l'état civil ou à la nationalité française

	Si la carte perdue ou volée était valide ou périmée depuis moins de 2 ans	Si la carte perdue ou volée était périmée depuis plus de 2 ans
Formulaire	Formulaire de demande de carte d'identité (remis au guichet) complété et signé	Formulaire de demande de carte d'identité (remis au guichet) complété et signé
Photos	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
Domicile	Justificatif de domicile : original + photocopie	Justificatif de domicile : original + photocopie
Déclaration de perte ou de vol	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01 ou en utilisant votre compte mon.service-public.fr Déclaration de vol : original + photocopie	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01 ou en utilisant votre compte mon.service-public.fr Déclaration de vol : original + photocopie
Timbres fiscaux	25 € en timbre fiscal	25 € en timbre fiscal
Document d'identité		Passeport sécurisé (biométrique ou électronique) valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou passeport Delphine périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie
État civil		Si vous n'avez pas de passeport récent : Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
Nationalité française		Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française : original + photocopie